



Côte d'Ivoire

Projet Pilote d'Appui à la (Ré)insertion des Jeunes en Période Post-Conflict En Côte d'Ivoire

Résumé:

Le présent projet, financé par le Gouvernement de la Norvège, a pour but d'appuyer les efforts du Gouvernement ivoirien dans le domaine de la (ré)insertion socio-économique durable des jeunes, composante sensible de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Ce projet d'appui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de sortie de crise issus de l'Accord Politique de Ouagadougou et dont l'accomplissement se situe dans la dynamique générale du processus de reconstruction post-conflit du pays.

Il facilitera la réinsertion de 1500 jeunes affectés par le conflit n'ayant toutefois pas participé au conflit armé mais qui représentent une population à risque issus des régions du sud (Abidjan et périphérie) et du centre (Bouaké), afin de les rendre moins vulnérables aux manœuvres de recrutement au sein des groupes armés ou des milices. Dans son approche et afin d'optimiser les résultats escomptés, le projet tiendra compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, capitalisera sur les initiatives en cours et mettra sur le renforcement des capacités des élus locaux à s'approprier, concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement local, incluant à titre prioritaire la question de l'emploi des jeunes.

Les principales composantes du présent projet sont les suivantes:

- Appui à l'orientation et à la formation professionnelle;
- Appui à l'auto-emploi à travers un appui aux activités génératrices de revenus et à l'insertion dans les programmes d'appui à l'emploi;
- Promotion de l'insertion socio-économique et la cohésion sociale dans les communautés d'installation des jeunes affectés.

Effets de l'UNDAF:

- Lutte contre la pauvreté
- Prévention de crises et relèvement
- Promotion du genre

Effet escompté :

- Accès à l'emploi amélioré pour les jeunes à risque, hommes et femmes, issus des régions du sud (Abidjan) et du centre (Bouaké) leur permettant d'être sainement occupés et autonomes financièrement et économiquement

Indicateurs d'effet:

- Nombre de jeunes à risque ayant bénéficié d'un appui à la (ré)insertion socioprofessionnelle et économique;
- Nombre de jeunes ayant accès à un emploi, avec un souci d'équité entre hommes et femmes.

Produits:

- 1500 jeunes à risque conseillés, encadrés et formés à l'emploi;
- 1000 jeunes orientés et formés initient et/ou participent à la mise en œuvre de microprojets et/ou micro-entreprises;
- 500 Jeunes insérés dans les travaux d'intérêt à haute intensité de main d'œuvre;
- Communautés d'installation des jeunes affectés sensibilisées et participent au processus de (ré) insertion socio-économique et la cohésion sociale.

Agence de mise en œuvre : PNUD**Partenaires de mise en œuvre :**

- Gouvernement de Côte d'Ivoire
- ONG locales et internationales, Organisations à base communautaire
- Structures d'accompagnement

Financement : Gouvernement de la Norvège

Titre du projet :	Appui à la (ré)insertion des Jeunes en période Post Crise	Budget	: 975 000 USD
Numéro du projet :	CIV10 - 00057499	Frais de gestion (ISS)	: 68 250 USD
Durée du projet :	12 mois	Budget total	: 1 043 250 USD
Modalité de gestion :	DEX		

Approuvé par

AU NOM DU	SIGNATURE	DATE	NOM /TITRE
 GOUVERNEMENT DE COTE D'IVOIRE LE MINISTRE D'ETAT, Ministère du Plan et du Développement		06 FEV. 2008	S.E.M. Bohoun Bouabré Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
PNUD		18/1/2008	André Carvalho Directeur Pays



PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

En Côte d'Ivoire, la population est passée de 15 446 231 habitants en 1998 à plus de 19 millions d'habitants en 2005 (projection INS, 2005). Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998, la population ivoirienne est dominée par une forte représentation de jeunes de moins de 15 ans (43%). La tranche d'âge de 15 à 34 ans représente environ 18% de cette population. On estime au total que plus de 60% de la population a moins de 35 ans. Ce potentiel humain, bien exploité, devrait constituer un atout pour le développement durable du pays. Cependant, malgré les gros efforts consentis par l'Etat pour offrir à sa jeunesse un cadre à son émancipation, elle constitue pour lui, aujourd'hui encore, une véritable source de préoccupation.

La Côte d'Ivoire, longtemps reconnue pour sa stabilité sociale, politique et économique est confrontée depuis quelques années à une série de crises qui ont conduit à la partition du pays en septembre 2002. La persistance de la crise a accéléré la déstabilisation de l'économie nationale, a accru la vulnérabilité des populations, en particulier celle des jeunes tout en remettant en cause la relative stabilité, la cohésion sociale et les avancées significatives enregistrées au cours des décennies précédentes.

Le pays doit faire face aujourd'hui à une grave récession économique qui a exacerbé le chômage, en particulier le chômage des jeunes et son corollaire de sous-emploi. En effet, la situation de l'emploi en 2002, produite à partir des données de l'enquête sur le niveau de vie des ménages, réalisée par l'Institut National de la Statistique, permet de noter la dégradation des indicateurs de l'emploi de 1998 à 2002. Le taux brut d'activité était de 38.5% contre 41% en 1998 et le taux net était quant à lui de 66.9% contre 72.5%.

Le taux de chômage est passé de 8.9% en 1998 à 13.1% en 2002. A Abidjan, le taux de chômage des jeunes était de 40.1% contre 31.8% pour l'ensemble de la population active. C'est dire donc combien la situation de l'emploi était préoccupante en 2002, surtout pour les jeunes et en particulier dans la ville d'Abidjan. Avec la partition du pays, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) a estimé le taux de chômage des jeunes à 31% en 2003 avec une augmentation de 37,5% chez les garçons et de 70,3% chez les filles dans la tranche des 15-25 ans. Les statistiques de la CNPS indiquent également que 2,168 millions jeunes âgés de 15 à 40 ans n'avaient pas d'emploi sur un total de plus de 7 millions de jeunes que comptait le pays en 2003. Sur ces 2,168 millions de jeunes sans emploi, 1,058 millions résidaient dans les villes entre septembre 2002 et mars 2004, avant que 315 000 d'entre eux ne retournent en milieu rural dans le sud, le centre et le nord du pays.

Aux causes structurelles préexistantes, qui limitent l'accès des femmes à la participation, à la prise de décision, aux ressources et aux facteurs de production, se sont ajoutées d'autres liées à la conjoncture du conflit et qui ont accentué l'emprise de la pauvreté et de la violence sur les femmes. L'inaccessibilité aux services de base, la destruction du tissu social et la baisse des revenus ont à leur tour été à l'origine des phénomènes, comme l'aggravation de la prostitution.

Sur 26,000 entreprises du secteur privé avec 550,000 emplois en 2002, le pays ne compte plus que 13,124 entreprises en 2006 pour moins de 300,000 emplois, soit une baisse de l'ordre de 44% des emplois du secteur privé moderne au cours de la période 2002-2006, en défaveur surtout des jeunes. L'agriculture, premier pourvoyeur d'emplois dans le pays n'a pas suffisamment bénéficié des mutations technologiques, de sorte que la pénibilité et la faible rémunération du travail agricole attirent de moins en moins les jeunes.

Le secteur public n'est plus à même d'offrir des perspectives d'emploi en nombre pour les jeunes. L'application de mesures arrêtées par le Gouvernement en accord avec les Institutions de Bretton Woods limite le recrutement dans la fonction publique, qui reste le premier employeur du secteur moderne avec environ 100 000 fonctionnaires et agents permanents de l'Etat. On estime aujourd'hui que seul un départ à la retraite sur dix, est remplacé.

En Côte d'Ivoire, on note également que les processus de décentralisation et la responsabilisation des collectivités décentralisées sont encore insuffisants pour promouvoir un véritable développement local et la valorisation des potentialités régionales, y compris l'emploi des jeunes. La décentralisation n'est pas allée aussi loin qu'on l'aurait souhaité, notamment en matière de moyens d'actions des collectivités décentralisées pour tirer profit des opportunités spécifiques régionales en vue de générer des emplois durables. On enregistre encore une grande faiblesse des infrastructures économiques et l'insuffisance de personnel qualifié au niveau local. Sont à noter la faible capacité des collectivités territoriales: maires, conseillers communaux et personnels des services municipaux, etc. en matière de gestion et de mise en œuvre du processus de développement à la base, ainsi que la faible adéquation entre d'une part les secteurs de compétences transférés aux collectivités territoriales et les ressources financières qui leur sont dévolues. Cette situation ne permet pas aux collectivités décentralisées de répondre à la demande de développement à la base, et d'assumer pleinement les missions et responsabilités que leur reconnaît la loi dans l'esprit de la décentralisation des politiques sectorielles.

La Côte d'Ivoire demeure un pays agricole avec le développement des cultures de rente (café, cacao, coton, hévéa, banane, ananas; etc.) et une forte emprise sur l'emploi se traduisant par environ 7 millions de travailleurs (dont 4 millions pour la filière café – cacao) à travers la culture et les activités connexes (transport routier et maritime, traitement des produits, transformation agro-industrielle, etc.). Toutefois, le secteur connaît, depuis quelques années, d'énormes difficultés liées à la crise et aux conflits fonciers.

Au regard de ce qui précède, il est à noter que la Côte d'Ivoire n'offre que peu de perspectives à sa jeunesse, qu'elle soit diplômée ou sans qualification. Les derniers chiffres disponibles provenant de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) datant de 2002 montrent une quadruple tendance générale à la hausse: le chômage des jeunes est plus important que le chômage d'ensemble; il touche plus les femmes que les hommes; il est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural; et il est plus important à Abidjan que dans les autres villes du pays.

Les défis auxquels la jeunesse ivoirienne doit faire face surtout dans les domaines du travail, de la santé et de l'éducation en situation de post-conflit sont énormes. Ils interpellent aussi bien les gouvernants, les organismes nationaux ou internationaux que les partenaires au développement. Ces défis méritent donc que des actions urgentes soient prises en vue de garantir une insertion sociale, professionnelle et économique durable des jeunes en Côte d'Ivoire.

L'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2007 entre les parties ivoiriennes ex-belligérantes, présente un nouveau contexte de sortie de crise en Côte d'Ivoire. Il offre un cadre d'intervention et une matrice de mise en œuvre traduits par les programmes prioritaires de sortie de crise du Gouvernement. La réinsertion et le Service Civique ciblant particulièrement les jeunes constituent deux domaines d'actions prioritaires de ces programmes gouvernementaux.

C'est dans ce contexte que le PNUD Côte d'Ivoire, qui appuie les initiatives de lutte contre la pauvreté, de prévention de crises et de relèvement, se propose de contribuer au processus de sortie de crise à travers le présent projet d'appui à la (ré)insertion socioéconomique durable des jeunes.

En effet, ce projet financé par le Gouvernement de la Norvège, vient en soutien à l'action gouvernementale et vise les jeunes affectés par le conflit armé n'y ayant toutefois pas participé ou jeunes à risque, afin de les rendre moins vulnérables aux manœuvres de recrutement au sein des groupes armés ou des milices. Il s'agit, à travers des activités pilotes ciblant les régions du sud (Abidjan) et du centre (Bouaké), d'appuyer l'orientation et la formation professionnelle de 1500 jeunes à risque et de favoriser leur (ré)insertion socio-économique à travers la promotion de l'auto-emploi par un appui aux activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès à l'emploi par une intégration dans les programmes d'appui à l'emploi.

PARTIE II : OBJECTIFS

Objectif général: Contribuer à la (ré)insertion socioéconomique durable des jeunes hommes et femmes, en Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques:

- Assurer l'orientation, l'encadrement et la formation professionnelle et l'émergence d'activités génératrices de revenus pour des jeunes hommes et femmes à risque;
- Faciliter l'intégration des jeunes dans les programmes d'appui à l'emploi, en respectant l'équité de genre;
- Contribuer à la cohésion sociale à travers la sensibilisation des communautés d'installation des jeunes affectés.

PARTIE III : STRATEGIE D'INTERVENTION

Dans le cadre de la gestion post conflit et contrairement à la réhabilitation médicale et à la réinsertion psychosociale qui sont des phases limitées dans le temps et concernent des activités relativement autonomes, la (ré)insertion socio-économique, si elle est bien élaborée, est une phase relativement longue et peu autonome: elle s'inscrit nécessairement dans les politiques et programmes sectoriels qui concourent à la création d'emplois, et s'intègre dans les politiques de développement globales, qui sont pérennes.

Par ailleurs, par rapport aux besoins réels du pays en matière de (ré)insertion des jeunes, la taille de la cible directe de même que les ressources du projet sont limitées. Le présent projet prévoit contribuer à intégrer 1500 jeunes dans le tissu socio-économique. Il fera donc un certain nombre de choix stratégiques qui lui permettront de pouvoir jouer, en dépit de sa dimension modeste, un rôle catalyseur dans l'ensemble des initiatives nationales (ré)insertion des jeunes en Côte d'Ivoire, et ce dans une dynamique de reconstruction post-conflit. De même, le projet tiendra compte des initiatives locales déjà amorcées en la matière et facilitera la mise en œuvre de celles entamées au niveau régional¹. En effet, sur le plan régional, les enseignements de ce projet pilote seront utilisés comme outils d'analyse, d'évaluation et d'ancrage des initiatives jeunesse du PNUD en Afrique de l'Ouest afin d'ajuster au besoin les futures activités à mettre en place dans le cadre du « **Projet Régional de Promotion de l'Emploi des Jeunes pour atteindre les Objectifs du Millénaire dans 8 Pays Ouest Africains** ».

Ainsi donc, en appui à la stratégie nationale et aux initiatives régionales, les actions du présent projet se fonderont à partir d'axes stratégiques suivants:

- (i) l'approche pilotée et son positionnement par rapport aux initiatives nationales de réinsertion des jeunes en période post conflit en vue de fournir des modèles de (ré)insertion réussie pouvant être répliqués et intensifiés dans le cadre du projet

¹ Initiatives de l'Union Africaine et Etude Thématique de l'UNOWA sur le Chômage des jeunes et l'insécurité régionale en Afrique de l'Ouest, Aout 2006

régional. Les leçons issues de la mise en œuvre du projet serviront donc à tirer des enseignements sur la réponse nationale face au problème de (ré)insertion des jeunes;

- (ii) le diagnostic des zones d'intervention se basera sur les rapports d'activités et les rapports de missions élaborés par le PNUD et ses partenaires, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets (ABRIS², PALCP³ PASU⁴), les missions des autres acteurs intervenant dans le domaine. Il est à noter que certains projets ciblant les jeunes sont déjà actifs depuis plusieurs mois et ont ainsi établi une bonne connaissance du tissu socio-économique.
- (iii) Renforcement des capacités des élus locaux à s'approprier, concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement local, incluant à titre prioritaire la question de l'emploi des jeunes. Prise en compte/renforcement du Plan de Développement Local des zones d'intervention lorsque ces derniers existent et appui aux processus de planification locale participative, en vue d'orienter les actions vers les secteurs prioritaires d'activités et de développement socio économique locaux.
- (iv) l'implication à toutes les étapes du cycle du projet des représentants des bénéficiaires directs et les autorités des communautés d'accueil, à savoir les mairies et conseils généraux des chefs lieux. Cette stratégie favorisera l'appropriation par le groupe cible, tout en partageant les bénéfices, mais aussi les obligations inhérentes à l'exécution du projet.
- (v) l'approche combinée communautaire et individuelle du fait du caractère mixte de la cible. En effet, le projet adoptera une approche communautaire et viendra en appui aux communautés locales en vue de garantir une (ré)insertion réussie et durable du bénéficiaire direct dans la communauté d'installation et de contribuer ainsi au maintien de la cohésion sociale. L'approche individuelle consistera à appuyer chaque jeune en particulier ou à travers une association collective dont il est membre en vue de sa (ré)insertion économique. Au total, l'approche globale de la (ré)insertion, à même d'assurer les liens entre l'insertion du jeune dans le monde du travail, la réconciliation nationale et la culture de la non-violence sera encouragée. L'accent sera également mis sur certaines qualités comme la discipline, le sens du civisme, la capacité organisationnelle, desquelles se dégage un sens particulier de la solidarité, qualités qui devront être maximisées dans le cadre de la stratégie de (ré)insertion et de cohésion sociale;
- (vi) la consultation du secteur privé formel ou informel opérant dans les zones d'intervention du projet afin d'identifier les besoins en terme d'emploi dans ces secteurs et d'orienter les jeunes vers les filières concernées.
- (vii) le développement de stratégies de (ré)insertion socio-économique adaptées. Il s'agit d'une part de mettre l'accent sur l'orientation et la formation professionnelle de jeunes diplômés ou non afin de concilier leurs choix avec leurs capacités et les opportunités du marché. D'autre part, un appui sera apporté aux jeunes formés en vue de leur permettre d'avoir accès à l'emploi par la promotion de l'entrepreneuriat et l'insertion dans les programmes d'appui, en particulier les travaux d'intérêt public à haute intensité de main d'œuvre. A cet effet, un comité de sélection sera mis en place et des critères prédéfinis seront utilisés pour identifier et sélectionner les bénéficiaires et les projets. Par ailleurs, le choix des structures d'appui ou d'exécution sera basé sur les expériences acquises dans les domaines concernés, la nécessité de disposer des capacités techniques adéquates et les opportunités d'implication et de renforcement des capacités locales;

² ABRIS : Appui à la Base pour la Reconstruction/Réhabilitation et l'Intégration Sociale

³ PALCP : Projet d'Appui à la Lutte contre La Pauvreté

⁴ PASU : Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine

- (viii) la spécificité du groupe cible composé principalement de jeunes de 18 à 35 ans choisis en raison du degré de leur vulnérabilité avec une attention particulière accordée aux catégories les plus défavorisées ou nécessitant des attentions spécifiques en matière de prise en charge et de (ré)insertion. Il s'agit notamment des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou fortement affectées d'un point de vue psychologique. Des mesures particulières seront également prises en faveur des jeunes filles qui habituellement bénéficient peu des programmes de (ré)insertion.
- (ix) La prise en compte de la politique spécifique du PNUD sur l'aspect genre. Ce projet devra s'assurer que toutes ses composantes répondent au besoin aussi bien des hommes que des femmes. Le principe de l'inclusion qui est à la base des divers accords de paix et qui appelle à la construction d'un nouveau rapport au politique et à la justice sociale, doit donc aussi être abordé dans une optique d'équité entre les sexes. C'est pourquoi le présent programme adoptera une stratégie volontariste d'avancement des femmes dans la situation post-crise. En effet, les jeunes filles sont souvent marginalisées surtout lorsqu'il s'agit des activités durables de réinsertion. La mise en oeuvre de ce projet sera modelée dans un souci de répondre à leurs besoins et permettre ainsi que dans ce contexte de sortie de crise, les jeunes femmes et hommes bénéficient ensemble des opportunités qui leur seront proposées.
- (x) la recherche de complémentarité et synergie avec les autres initiatives entreprises au niveau national et de la région dans le cadre de la (ré)insertion de la jeunesse. La prise en compte des expériences terrain et leur exploitation pour aider à l'élaboration des politiques nationales liées à l'emploi et à la jeunesse et ce en s'appuyant sur le projet régional du PNUD.

Les interventions du projet se dérouleront à travers différentes composantes selon les dispositions suivantes:

Appui à l'orientation et la formation professionnelle

Identification et orientation des bénéficiaires

Cette étape sera réalisée en collaboration avec les autorités locales et les représentants de la communauté, et avec l'appui de structures d'accompagnement. Le choix de ces structures d'accompagnement se fera sur la base de l'expérience acquise dans le domaine de l'appui conseil et de l'encadrement de jeunes à insérer dans le tissu socioprofessionnel.

De façon pratique, le processus d'identification et de sélection des bénéficiaires se fera dans les zones d'intervention du projet avec l'implication des élus locaux, les associations de jeunes, et un éventail d'associations, ONGs, et autres organisations communautaires de base, préalablement répertoriés. Le projet ciblera spécifiquement des jeunes issus des régions du sud (Abidjan et ses environs) et du centre (Bouaké). Il est à noter que les environs de la ville d'Abidjan s'étaleront jusqu'à Anyama, Bingerville, Grand-Bassam.

Le choix des sites d'exécution sera guidé par certains critères relatifs notamment au niveau d'organisation des collectivités décentralisées, à leur capacité à conduire un projet de développement, au nombre de jeunes qui y sont recensés, aux interventions d'autres partenaires au développement.

Au cours des sessions d'orientation, il s'agira pour les structures d'accompagnement d'évaluer par des tests et des entretiens individuels le niveau d'instruction, l'expérience professionnelle ou les aptitudes techniques permettant de réaliser un métier donné, et les capacités de gestion autonome d'activités dans la filière d'intérêt.

Un système d'orientation sera préparé pour approfondir le profilage individuel des jeunes conseillés ainsi que les encourager à poursuivre leur intégration dans les filières dont ils

connaissent déjà les bases. L'orientation des bénéficiaires tiendra compte de la situation des opportunités économiques dans la zone d'installation basées sur les rapports d'analyse et de diagnostics socio-économiques disponibles au niveau de la zone.

Un système de référence sera adopté pour les jeunes ayant subies ou vécues des situations de violence en vue de bénéficier d'une prise en charge psychosociale. A ce titre, un conseiller sera mis à disposition pendant la période d'orientation pour participer aux entretiens et fournir un service d'écoute aux jeunes gens qui en ressentent le besoin.

Formation

Cette phase concerne les jeunes conseillés dont le profil nécessitera une formation professionnelle (pour les métiers formels et/ou informels et dans le domaine de l'entrepreneuriat).

Les formations se dérouleront en centre et seront adaptées aux filières porteuses d'emploi et d'auto-emploi dans les zones d'interventions. La durée de la formation sera fonction de la filière de choix des bénéficiaires. Une option de formation basée sur le développement des capacités en entrepreneuriat sera offerte pour les jeunes ayant un niveau scolaire baccalauréat minimum et voulant créer des microentreprises ou petites entreprises. Le projet se basera sur l'expérience acquise des séminaires organisés avec l'Ambassade des Etats Unies⁵.

La méthode de formation sera basée sur l'apprentissage par l'expérience, les dynamiques de groupes et une approche intégrale qui permet aux participants de réfléchir sur les objectifs qu'ils se sont fixés, leurs capacités personnelles et l'intégration de leur projet dans le contexte économique et social de leur zone d'installation.

La formation respectera par ailleurs le mode d'exécution du projet. Dans le cas d'un projet individuel, la formation se déroulera en centre où chaque bénéficiaire représentera une entité; pour un projet communautaire, elle se déroulera sur le site d'exécution de l'activité en vue de faciliter l'appropriation par les bénéficiaires.

Le suivi post formation en terme d'insertion professionnelle sera renforcé pour permettre d'apporter des appuis ponctuels pendant la période d'installation des bénéficiaires (formations ponctuelles, fournitures d'autres intrants indispensables, etc.). Dans le cadre du suivi de l'action, la coordination du projet se rapprochera des centres pour valider la couverture suffisante de tous les bénéficiaires une fois installés.

Appui au développement d'activités génératrices de revenus (AGR)

Ce volet concerne surtout les jeunes bénéficiaires sortant de la formation en centre ou ceux aptes à réaliser directement des activités productives nécessitant toutefois un encadrement en terme de développement de microprojets ou de microentreprises.

Pour accompagner les potentiels bénéficiaires, un kit de démarrage d'activités sera établi en fonction de la filière choisie par le bénéficiaire ou le groupe de bénéficiaires. Le montant du kit variera selon qu'il s'agira d'appuyer une initiative individuelle ou une AGR initiée par un groupe de bénéficiaires. A titre indicatif, le kit individuel sera estimé entre 260 USD (127 000FCA) et 1,500 USD (728 000FCFA). Ces montants ont été fixés sur la base de l'expérience du Programme ABRIS et sont fonction de l'activité menée, et des fonds de roulements qui y sont joints.

Le projet appuiera le renforcement des capacités des élus locaux à développer et mettre en œuvre des actions de développement au plan local, à travers l'appui à la planification locale participative fondée sur les opportunités économiques locales. Le projet facilitera notamment la collaboration entre les collectivités locales des zones d'intervention et certaines institutions financières sur la base des enseignements tirés des autres expériences appuyées dans le domaine avec pour objectif de faciliter l'accès aux crédits pour les bénéficiaires des subventions.

⁵ Ateliers "Youth and Entrepreneurship" Program Mars – Mai, 2007

Par ailleurs avec l'appui des structures d'encadrement, un accent particulier sera mis sur la vulgarisation d'un processus de « revolving » qui permettrait de récupérer des fonds injectés au profit de bénéficiaires, qui seraient par la suite réinjectés en faveur de nouveaux bénéficiaires. Cela serait une garantie de réussite des AGR financés, et une voie de pérennisation des actions menées.

Appui à la réalisation de travaux d'intérêt public à haute densité de Main d'œuvre (HIMO)

Ce volet traduit l'appui du projet à la réalisation de travaux d'aménagement et d'assainissement qu'entreprendront les autorités locales dans les zones d'intervention à travers la création et la mise à disposition de groupes de travailleurs journaliers. Il ciblera surtout les jeunes à risque qui ne comptent pas s'installer dans la zone d'intervention du fait de sa courte durée et de sa rémunération en liquide.

Le projet PASU nourrira ce volet de ses expériences où les élus locaux contribuent à l'identification des travaux prioritaires (gestion des déchets, élagage, entretien des routes ou des espaces publics...).

Une formation préalable de courte durée sera requise pour les jeunes bénéficiaires avant leur insertion dans les travaux.

L'insertion des jeunes dans les travaux se fera par vague qui s'étalera sur une durée de 2 mois chacune, prévoyant 40 jours de travail par bénéficiaire, rémunérés à 4,2USD (2,000FCFA) par jour de travail. Cette rotation permettra notamment la réutilisation des outils achetés pour les travaux.

Afin d'assurer la durabilité des travaux, le projet cherchera activement à identifier des mécanismes de pérennisation de ces services, et ce en collaboration avec les autorités locales impliquées.

Promotion de l'insertion des jeunes et cohésion sociale

Ce volet est considéré comme une activité transversale qui sera réalisée à toutes les étapes du processus d'insertion des jeunes à risque adopté par le projet. Cette action ciblera aussi bien les jeunes bénéficiaires que les communautés d'installation.

Critères de sélection des bénéficiaires

Niveau d'intervention	Critères de sélection
Bénéficiaire cible du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un âge compris entre 18 et 35 ans; • Etre sans emploi ou mener une activité nécessitant un appui (soit matériel, financier, ou en matière de formations); • Proximité géographique : Etre originaire de la région d'intervention du projet avec intention de s'y installer, ou être actuellement installé avec l'intention de rester, dans des communautés avoisinantes de la zone couverte par le projet (rayon de 15km environ) • Souci de l'équité de genre
Orientation - Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un niveau d'éducation minimum CM1; • Avoir une expérience préalable (ou équivalent en formation professionnelle) dans la filière d'intérêt avant ou pendant la crise; • Minimum 30 personnes pour l'ouverture d'une filière de formation en centre. • Souci de l'équité de genre

Niveau d'intervention	Critères de sélection
Appui aux microprojets	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un niveau d'éducation minimum CM1; • De préférence avoir une expérience préalable dans la filière d'intérêt avant ou pendant la crise ; • Etre en mesure de faire une contribution (en nature ou en liquide) dans la proportion de 5 à 15% de la valeur estimée de démarrage du projet (contribution variant selon la nature du micro projet); • Avoir une idée de micro projet pouvant mener à l'auto-emploi; • Préférence accordée aux personnes se constituant volontairement en groupes • Souci de l'équité de genre
Appui aux microentreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau scolaire baccalauréat minimum; • Avoir une idée de micro projet pouvant mener à la création d'une entreprise; • De préférence avoir un une expérience préalable dans la filière d'intérêt avant ou pendant la crise; • Etre en mesure de faire une contribution (en nature ou en liquide) dans la proportion de 10 à 15% de la valeur estimée de démarrage du projet (contribution variant selon la nature de la micro entreprise) ; • Préférence accordée aux personnes se constituant volontairement en groupes • Souci de l'équité de genre
Appui aux travaux HIMO	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau scolaire : pas de restriction; • Préférence accordée aux personnes se constituant volontairement en groupes. • Souci de l'équité de genre

Tous ces critères seront présentés et discutés avec les autorités locales des zones d'intervention. Ils pourraient être ajustés en cas de besoin tout en prenant en compte les spécificités des zones d'intervention.

PARTIE IV : ARRANGEMENTS DE GESTION

Modalité d'Exécution

Pour la mise en œuvre du projet, le PNUD utilisera la modalité dite d'Exécution Directe (DEX) qui permet un contrôle des ressources et l'application des procédures du PNUD pour l'acquisition de biens et services.

Dans sa mise en œuvre, le projet adoptera un principe élargi de partenariat qui inclut les administrations gouvernementales, les organisations non gouvernementales locales, les associations et les coopératives ainsi que les collectivités locales. Des synergies entre les divers intervenants seront favorisées, tout en profitant de leurs avantages comparatifs respectifs. Ainsi, les activités opérationnelles se feront à travers des mécanismes de sous-traitance à des agences d'exécution - agences publiques, structures gouvernementales, partenaires sociaux, ONG, cabinets techniques spécialisés, etc. - ayant une expérience avérée dans la formation, l'encadrement, le développement des activités génératrices de revenu et l'insertion des jeunes dans les travaux d'intérêt public à haute intensité de main d'œuvre, surtout en faveur des jeunes. Le projet va également capitaliser sur les acquis des

projets dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en cours d'exécution au niveau du PNUD.

Structure d'exécution

Une équipe technique réduite sera mise en place au sein de l'Unité Post-Conflict (UPC) du PNUD pour assurer la coordination et la gestion opérationnelle du projet. L'UPC a été créée depuis 2003 par le bureau du PNUD en vue d'appuyer le Gouvernement ivoirien dans le processus de sortie de crise. L'équipe technique sera appuyée par celle des assistants opérationnels du Programme ABRIS et les Unités Opérationnelles d'Appui de l'UPC, représentés dans les zones de réalisation du projet.

Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) du projet est l'organe de coordination et de prise de décision du projet. Il est composé d'un Représentant de la Primature, du Ministère du Plan, du Ministère de la Jeunesse, du Ministère de la Réinsertion et de la Reconstruction, du donateur la Norvège, de l'ONUDI⁶ et du PNUD. Le Comité sera coprésidé par la Primature et le PNUD; et l'équipe technique de gestion du projet en assure le Secrétariat.

Le Comité de Pilotage a pour mandat d'approuver le plan de travail du projet et de le réorienter en fonction des besoins sur le terrain et dans un souci de cohérence avec l'ensemble des initiatives jeunesse en Côte d'Ivoire. Il est chargé d'approuver les grandes lignes du projet. Le cas échéant, le comité décidera d'ajustements à apporter aux activités ou au budget du projet. Les décisions du comité seront prises sur une base consensuelle. Il est à noter que, seules les procédures du PNUD seront appliquées pour l'acquisition des ressources du projet et toutes les autres activités liées à l'exécution du projet.

PARTIE V : SUIVI ET EVALUATION

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne marche de l'appui à travers le suivi-évaluation. Il s'agira dans le cadre des activités du programme post-crise de s'assurer des progrès vers l'atteinte des résultats et que les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante.

Les activités du projet seront abondamment documentées, évaluées à travers un suivi régulier, et capitalisées en vue de leur reproduction dans un cadre plus large. Ce volet prendra une place importante dans toutes les activités qui seront menées.

Le projet fera l'objet d'un examen tripartite (examen conjoint par des représentants du Gouvernement, du PNUD et de la Norvège) au moins tous les trois (3) mois. La première réunion d'examen aura lieu dans les six (6) mois suivant le démarrage du projet. Le gestionnaire du projet devra préparer un rapport d'évaluation des résultats selon le format et les procédures du PNUD en vigueur pour chaque réunion d'examen tripartite.

Le rapport final du projet sera préparé à l'avance (au moins deux mois avant la revue tripartite finale) pour permettre l'analyse et l'appréciation technique par le Gouvernement, le PNUD et la Norvège. Ce rapport sera présenté et discuté lors de l'examen tripartite final.

PARTIE VI : CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de Projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le PNUD, signé le 3 décembre 1993

⁶ Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

par les parties en cause. Conformément à cet accord, les biens et services sont exemptés de taxes.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet, même si celles-ci ne sont revêtues que de la signature du Directeur pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres parties du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à une augmentation des coûts dus à éventuelle inflation.

PARTIE VII : RISQUES

Les risques liés à la mise en œuvre du projet pourraient avoir des répercussions sur le plan opérationnel, mais également sur le plan financier. Il s'agit principalement de: (i) la détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire du pays, particulièrement dans les zones d'intervention; (ii) le blocage de l'Accord de paix (APO); (iii) le manque de volonté des groupes cibles d'adhérer au processus; (iv) le faible niveau d'implication des autorités locales et soutien des communautés d'installation; et (v) le manque de transparence dans l'utilisation des fonds mis à disposition des bénéficiaires.

Par ailleurs, la disponibilité des ressources financières en temps voulu est un préalable à la mise en œuvre de la réinsertion. Tout retard dans l'octroi du financement entraînerait une modification du calendrier d'opérations, et par conséquent aurait un impact négatif sur les résultats attendus.

Pour faire face à ces éventuels obstacles à la mise en œuvre du projet, des mécanismes d'alerte précoce surtout en collaboration avec la contrepartie nationale et le bailleur de fonds devraient être mis en place pour tenter de minimiser la portée des éventuels risques.

Afin de minimiser les risques, les activités proposées seront mise en œuvre de façon progressive afin de périodiquement tirer des leçons d'application et d'ajuster les stratégies d'exécution. De plus, le projet insistera sur le suivi des travaux, ce qui permettra une supervision fréquente des activités et de leur adéquation aux réalités des régions d'intervention.

SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Effets UNDAF :	
-	Lutte contre la pauvreté
-	Prévention de Crise et de Relèvement
Effet: Accès à l'emploi amélioré pour les jeunes à risque issus des régions du sud (Abidjan) et du centre (Bouaké) leur permettant d'être sainement occupés et autonomes financièrement et économiquement	
Indicateurs d'effet :	
-	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un appui à la (ré)insertion socioprofessionnelle et économique
-	Nombre de jeunes à risque formés ayant accès à un emploi

Produits escomptés	Indicateurs	Activités prévues	RESSOURCES
1500 jeunes hommes et femmes à risque orientés, encadrés et formés à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires - Nombre de structures d'encadrement - Nombre de jeunes référés pour la prise en charge - Nombre de jeunes orientés et formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des bénéficiaires - Identification des structures d'accompagnement - Prise en charge des groupes hautement vulnérables et affectés - Appui conseil, orientation, encadrement et formation de pairs - Formation aux métiers formels et/ou informels - Formation à l'entreprenariat 	355 000,00
1000 jeunes hommes et femmes bénéficient d'un appui aux activités génératrices de revenu	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de microprojets et microentreprises financés - Montant de financement des microprojets et microentreprises - Nombre de jeunes à risque formés ayant accès à un emploi, avec un souci d'équité entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à soumission de projets - Evaluation et sélection de microprojets et de microentreprises - Financement et appui à l'installation 	465 000,00

Produits escomptés	Indicateurs	Activités prévues	RESSOURCES
500 jeunes hommes et femmes insérés dans les travaux d'intérêt public à haute intensité de main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes formés et insérés dans les HIIMO - Fonds décaissés pour le financement des activités des Programmes réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Mission de terrain - Identification des HIIMO - Plaidoyer pour l'insertion des jeunes - Identification et orientation - Formation rapide adaptée - Appui aux travaux de terrain 	15 000,00
Communautés d'installation sensibilisées et appuient le processus d'insertion socio-économique des jeunes et de cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes de sensibilisation - Nombre de personnes formées aux notions de cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de sensibilisation et d'éducation - Appui à la mise en place de réseaux d'accès à l'emploi 	10 000,00
Gestion du projet est assurée	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique à la coordination - Missions de terrain, - Evaluation externe 	90 000,00

SECTION III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL

1 USD = 479,505 FCFA

Produits	Activités prévues	Cadre temporel				Apports	
		T1	T2	T3	T4	CFA	USD
A. APPUI A L'ORIENTATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES A RISQUE							
1. 1500 jeunes à risque bénéficient d'une orientation et d'une formation professionnelle							
	Identification des bénéficiaires hommes et femmes et structures d'accompagnement	x	x			7 192 575	15 000
	Prise en charge médicale et psychosociale des groupes hautement vulnérables et affectés	x	x			19 180 200	40 000
	Appui conseil, orientation, encadrement et formation de pairs	x	x			23 975 250	50 000
	Formation aux métiers formels et/ou informels	x	x			71 925 750	150 000
	Formation à l'entreprenariat	x	x			47 950 500	100 000
	SOUS TOTAL A					170 224 275	355 000
B. APPUI AUX AGR ET À L'INSERTION DES JEUNES DANS LES PROGRAMMES D'APPUI A L'EMPLOI							
1. 1000 jeunes hommes et femmes à risque bénéficient d'un appui aux activités génératrices de revenu							
	Appel à soumission de projets	x	x	x	x	2 397 525	5 000
	Evaluation et sélection de microprojets et de micro-entreprises	x	x	x	x	4 795 050	10 000
	Financement et appui à l'installation		x	x		215 777 250	450 000
	SOUS TOTAL B.1					222 969 825	465 000
2. 500 jeunes hommes et femmes sont insérés dans les travaux d'intérêt public à haute intensité de main d'œuvre							
	Identification des HIMO et plaidoyer pour l'insertion des jeunes à risque		x	x	x	1 918 020	4 000
	Identification et orientation des jeunes		x	x	x	479 505	1 000
	Formation rapide adaptée des jeunes					16 782 675	10 000
	Appui aux travaux de terrain					7 192 575	40 000
	SOUS TOTAL B.2					26 372 775	55 000

Produits	Activités prévues	Cadre temporel				Apports	
		T1	T2	T3	T4	CFA	USD
	SOUS TOTAL B (B1+B2)					249 342 600	520 000
C. PROMOTION DE L'INSERTION DES JEUNES hommes et femmes ET DE LA COHESION SOCIALE DANS LES COMMUNAUTÉS D'INSTALLATION							
1. Les communautés d'installation sont sensibilisées et appuient le processus d'insertion socio-économique des jeunes et de cohésion sociale							
	Campagnes de sensibilisation et d'éducation (*)		x	x	x	0	0
	Appui à la mise en place de réseaux d'accès à l'emploi		x	x		4 795 050	10 000
	SOUS TOTAL C					4 795 050	15 000
D. PILOTAGE ET COORDINATION DU PROJET							
1. La gestion du projet est assurée							
	Appui technique à la coordination de l'exécution et la gestion du projet		x	x	x	37 401 390	78 000
	Suivi et Evaluation du projet		x	x	x	5 754 060	12 000
	SOUS TOTAL D					43 155 450	90 000
	Total Composantes A + B + C + D					467 517 375	975 000
	Frais de gestion (7%)					23 375 869	68 250
	TOTAL GENERAL					490 893 244	1 043 250

(*) Activités prises en compte par le projet d'appui aux processus de sortie de crise actuellement en cours d'exécution *